



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**CENT-SIXIÈME RÉUNION
WASHINGTON, DC – 14 OCTOBRE 2022**

DC/S/2022-0038(F)
14 Octobre 2022

Déclaration écrite de

**S.E. Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas
Ministre du Plan, de la Statistique et
de L'Intégration**

Régionale de la République du Congo

Au nom des Pays du Groupe Afrique II

Déclaration écrite de

**S.E. Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas
Ministre du Plan, de la Statistique et
de L'Intégration**

Régionale de la République du Congo

Au nom des Pays du Groupe Afrique II

106^e réunion du Comité du développement

**14 Octobre 2022
Washington, DC**

La présente déclaration écrite, au nom des pays du groupe Afrique II, porte sur les sujets à l'ordre du jour du Comité du développement, à savoir: (1) Crise alimentaire et énergétique: résister à la tempête; et (2) Réalisation des objectifs relatifs au climat et au développement: la question du financement. La déclaration écrite souligne également le contexte particulier des Assemblées Annuelles 2022.

Un monde en crise

Nous nous réunissons dans un contexte marqué par l'incertitude et la volatilité des marchés, alors que le monde est secoué par des crises concomitantes alimentaire, énergétique et climatique, exacerbées par la guerre qui sévit en Ukraine. Face à ce qui apparaît être le plus grand bouleversement que l'humanité ait connu dans les secteurs alimentaire et énergétique depuis des décennies, il est estimé qu'environ 100 millions de personnes supplémentaires tomberont dans la pauvreté en 2022 en raison des effets combinés de la pandémie de COVID-19 et de l'inflation, tandis que 925 millions de personnes se retrouveront en situation d'extrême insécurité alimentaire. Ce constat affecte tout particulièrement l'Afrique qui devra faire preuve d'une grande adaptation pour faire face ce fléau, l'insécurité alimentaire se propageant entre autres dans la région du Sahel, la corne de l'Afrique, la région du bassin du lac Tchad, et au sud de Madagascar.

Nous réitérons, par conséquent, notre appel au Groupe de la Banque mondiale (GBM) et au Fonds monétaire international (FMI), les invitant à coordonner leurs actions et à utiliser tous leurs instruments en matière de réponse aux crises pour soutenir de toute urgence le continent africain. Protéger les millions de ménages vulnérables que l'Afrique abrite est une priorité absolue. Nous exhortons les institutions de Bretton Woods à déployer des programmes et des financements à une échelle appropriée, à la mesure de l'ampleur de la crise, dans le cadre d'une coopération multilatérale plus que jamais renforcée. A ce titre, nous saluons les efforts de l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire, dont le GBM est partie prenante, pour catalyser une réponse à l'échelle mondiale. Il s'agira à l'avenir de développer davantage de partenariats stratégiques autour de ces deux secteurs critiques pour l'économie mondiale, à savoir alimentaire et énergétique, car seule une action concertée sera déterminante pour répondre aux crises.

Crise alimentaire et énergétique: résister à la tempête

Nous saluons la qualité du document du GBM dédié à cet effet et qui décrit, de manière claire et convaincante, les défis actuels auxquels les pays en développement sont confrontés dans le domaine alimentaire et énergétique. Nous soutenons la plupart des recommandations proposées dans le document pour s'attaquer à la crise alimentaire et énergétique, y compris notamment les trois priorités suivantes: (1) le renforcement des systèmes de filets sociaux ciblés vers les populations vulnérables pour leur garantir l'accès aux produits alimentaires et énergétiques essentiels; (2) le maintien des flux commerciaux et la levée immédiate des restrictions commerciales; et (3) le renforcement de l'intégration régionale dans le commerce des intrants agricoles, des denrées alimentaires et de l'énergie

qui permettrait à terme de réduire les prix des biens essentiels et services, de diversifier l'économie, et de créer des emplois.

Dans le domaine alimentaire, face aux impératifs de la crise, nous considérons que le GBM devrait venir en appui à nos pays pour leur faciliter l'accès aux engrais et aux semences à travers des financements additionnels, tout en créant les conditions pour renforcer le secteur agricole sur le continent africain et le rendre autonome en matière de production alimentaire. Nous estimons que le GBM devrait également mettre d'avantage l'accent sur la mobilisation des investissements en faveur de l'agriculture intelligente face au climat, ainsi qu'en faveur de la gestion de la fertilité des sols qui se dégradent au fil de leur utilisation. A cet effet, nous exhortons le GBM à renforcer son soutien aux mesures d'incitations et pratiques agricoles adaptées au climat, notamment dans les régions vulnérables au changement climatique, avec un impact positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Nous incitons également le GBM à déployer des programmes et outils innovants, nécessaires au développement durable des systèmes de production alimentaire face au climat.

En tant que communauté internationale, nous nous devons collectivement de repenser la stratégie globale en matière de sécurité alimentaire à la lumière des enseignements tirés de la crise. A ce titre, la crise actuelle nous interpelle et nous amène à prioriser la réforme du système alimentaire pour qu'il devienne plus efficace, résilient et durable. Elle nous enseigne le rôle crucial des investissements dans la recherche agricole pour faire face aux chocs futurs, celui du commerce mondial pour renforcer la résilience économique, et celui de la sécurité nutritionnelle pour accélérer les progrès vers l'objectif de réduction du retard de croissance chez les enfants et ainsi préserver le capital humain.

Dans le domaine énergétique, la priorité pour nos pays demeure l'accès à l'énergie. Il est à rappeler que la capacité de production et des taux d'accès à l'électricité en Afrique restent parmi les plus faibles au monde, la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne n'ayant pas accès à l'électricité. Le contexte de vulnérabilité et la faiblesse du pouvoir d'achat rendent difficile la levée des subventions à l'énergie qui pèsent lourdement sur les budgets des Etats. La disponibilité des infrastructures pour l'expansion de la capacité de production et le renforcement du réseau de transport et de distribution dans l'optique de soutenir le commerce transfrontalier de l'électricité demeurent également un défi de taille. À cet effet, nous pensons que le GBM devrait intervenir davantage et venir en soutien aux pays africains pour exploiter leurs ressources énergétiques dans le but de produire plus d'électricité, réduire les coûts, et vaincre la précarité énergétique qui afflige le continent. Bien que la maximisation de l'utilisation de la capacité d'énergie renouvelable existante soit une option, elle peut s'avérer être coûteuse et insuffisante pour combler le déficit d'accès à l'énergie dans certains de nos pays et atteindre l'ODD 7 – assurer une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. Les limites du financement disponible pour investir dans l'énergie propre viennent aggraver ce constat.

Nous exhortons, par conséquent, le GBM à être flexible dans son approche des combustibles fossiles les moins polluants, en particulier le gaz naturel qui est désormais reconnu comme combustible de transition vers un mix énergétique à faible émission de carbone. Le recours à une transition juste, graduelle, adaptée, et équitable vers un mix énergétique plus propre, tout en mitigeant les risques associés, permettra d'augmenter la capacité installée dont l'Afrique a besoin pour alimenter son développement industriel, réaliser sa transformation économique, et créer des emplois. En outre, le commerce régional de l'électricité permettra de contenir les coûts énergétiques et d'élargir l'accès, tout en renforçant les réseaux de transport et de distribution pour soutenir les flux commerciaux.

Réalisation des objectifs relatifs au climat et au développement: la question du financement

Nous remercions les services du GBM pour cet autre document qui met en lumière les besoins énormes de financement pour l'adaptation et la résilience au changement climatique. Il est estimé que les pays à faible revenu (PFR) et les pays à revenu intermédiaire (PRI) auront besoin de 1,7 à 3,4 billions de dollars américains de financement par année d'ici 2030 pour soutenir leur action climatique, alors que le financement climatique annuel dans les PFR et les PRI n'a atteint qu'environ 425 milliards de dollars

américains entre 2019 et 2020. Ce déficit de financement pourrait se traduire à long terme pour nos pays en des millions de déplacés et de dommages matériels, ce qui exacerberait les vulnérabilités déjà existantes et constituerait une menace pour le développement durable de nos économies.

Afin de combler le déficit de financement climatique pour les pays en développement, nous estimons que le rôle du GBM reste essentiel. Nous soutenons les actions prioritaires identifiées dans le document, et encourageons l'institution à développer des partenariats solides autour de cet agenda afin de tirer parti des ressources combinées et avantages comparatifs de toutes les parties prenantes concernées – y compris le secteur privé. En ce qui concerne nos pays, il y va de la nécessité de construire une coalition encore plus large autour du financement de l'adaptation au changement climatique. Nous déplorons le fait que les pays développés n'aient pas tenu leur engagement préexistant de déployer et de mobiliser 100 milliards de dollars américains par an dans le financement climatique. Nous encourageons le GBM de continuer à travailler avec les partenaires au développement pour réaliser cette promesse.

Nous félicitons le GBM pour la conception de son produit analytique phare, le Rapport pays sur le climat et le développement (RPCD), qui devrait permettre de structurer son appui en minimisant les coûts d'atténuation et d'adaptation des pays, tout en catalysant les investissements publics et privés en faveur de l'action climatique. Nous l'exhortons à veiller à ce que la mise en œuvre du RPCD aille dans le sens du soutien aux objectifs de développement de nos pays. Nous encourageons le GBM, à continuer à développer des approches innovantes en faveur de l'action climatique, notamment en s'appuyant sur les diagnostics du RPCD pour établir des plateformes de co-financement avec les investisseurs institutionnels. Nous encourageons également le GBM à développer des instruments d'atténuation des risques pour attirer davantage de fonds climatiques.

Nous apprécions le point de vue du GBM sur la nécessité de développer des politiques, fondements, et infrastructures adéquats, alignés sur les objectifs climatiques. Cependant, le développement d'institutions adaptées et d'infrastructures à faible émission de carbone (ou résilientes au changement climatique) nécessite une quantité massive de ressources financières et d'expertise technique qui font le plus souvent défaut dans les économies en développement, et en particulier dans les petits États. Les réformes des entreprises publiques, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'eau pour soutenir l'action climatique, sont particulièrement problématiques compte tenu des besoins en investissement qu'elles impliquent. En outre, face aux dérèglements climatiques de plus en plus fréquents, les besoins de financement qui en découlent surviennent dans un contexte où nos pays sont confrontés à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, à des niveaux élevés d'endettement public, ainsi qu'à des contraintes budgétaires croissantes. Dans de telles circonstances, l'action des pays en développement en faveur du climat est rendue encore plus difficile.

Etant donné que le manque d'espace budgétaire est l'une des principales contraintes aux investissements climatiques dans nos pays, et parce que les investissements du secteur public dans le financement climatique sont susceptibles d'augmenter encore la dette publique, nous considérons que le recours à des subventions climatiques, accompagné d'un allègement de la dette, doit être exploré. Le caractère à bien public de certaines actions climatiques justifie que la communauté internationale mette à disposition des financements concessionnels et des subventions à plus grande échelle pour réduire le coût de l'action climatique dans les pays en développement. Il est à rappeler que la région Afrique, pourtant la moins contributrice au réchauffement climatique avec environ 2 à 3% des émissions mondiales de dioxyde de carbone, s'avère être en revanche la plus vulnérable et la plus touchée par les adversités climatiques.

Nous estimons enfin que, tout en cherchant à maintenir sa cible de financement climatique jusqu'en 2030, le GBM doit aller de l'avant pour développer un cadre de financement adapté aux besoins économiques et environnementaux spécifiques de chaque pays, et qu'il devrait notamment concevoir un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour l'allocation des ressources concessionnelles aux petits États et aux petits États insulaires en développement.